



ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Claudine AUBEL-GUILLOT, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, comptable public ,
responsable de la trésorerie de EPINAL GESTION HOSPITALIERE,

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Mme Monique CARDE, Inspecteur des
Finances Publiques, adjoint au comptable chargé de la trésorerie Epinal Gestion Hospitalière, à
l'effet de :

Lui donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, le Centre des Finances
Publiques Epinal Gestion Hospitalière, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les
services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être
légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des
divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous
mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les
règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer
récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces
demandées par l'Administration, d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques
les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de la représenter auprès
des agents de la Banque Postale pour toute opération.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente
procuration.

Nom et prénom des agents	grade	Signature
CARDE Monique	Inspecteur des Finances Publiques	

Article 2- Délégation de signature est donnée à l'effet de :donner pouvoir de gérer et d'administrer, la trésorerie Epinal Gestion Hospitalière, pour toute opération concernant le secteur hospitalier et le secteur ESMS en l'absence du chef de poste et de son adjoint.

d'opérer les recettes et les dépenses relatives au service hospitalier, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,

d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,

de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées,

de signer récépissés, quittances et décharges,

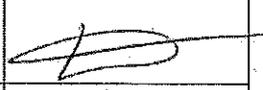
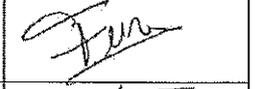
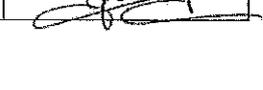
de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,

d'opérer à la DDFIP des Vosges les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,

de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	secteur	Limite	Signature
KUSSEL Sandrine	Contrôleur Principal des Finances Publiques	EPS et ESMS	Dépenses	
FURY Nathalie	Contrôleur Principal des Finances Publiques	ESMS	Recettes	
CRETEUR Rachel	Contrôleur des Finances Publiques	EPS	Recettes	
CUNY Monette	Contrôleur des Finances Publiques	EPS et ESMS	Dépenses	

Article 3- Délégation spéciale de signature est donnée à effet de :

1-Signer les documents comptables à transférer au comptable centralisateur,

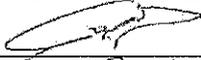
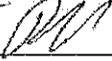
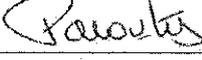
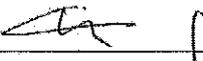
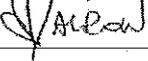
2-A procéder à toutes opérations de dépenses et recettes relatives aux EPS et ESMS gérés à la Trésorerie EGH ainsi que toute correspondance relative à ces domaines.

3-A approuver les délais de paiement d'une durée inférieure à cinq mois.

4-A effectuer et signer en mon nom les lettres de relance, les Mises en demeure, les Oppositions à tiers détenteur.

5-A opérer toute opération de caisse , les dégagements de caisse auprès de la DDFIP .

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite	Signature
NORMAND Marc	Agent Principal des Finances Publiques	2-3-4-5	
MORICCI Laurence	Agent Principal des Finances Publiques	2-3-4-5	
PAROUTY Pascale	Agent Principal des Finances Publiques	1-2-5	
CLAUDEL Jean Marc	Agent Principal des Finances Publiques	2	
TISSERAND Malorie	Agent des Finances Publiques	2-3-4-5	
PAIRON Joëlle	Agent des Finances Publiques	2-3-4-5	

Article 4- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Vosges.

A EPINAL, le 03 septembre 2018
Le comptable ,



Claudine AUBEL-GUILLOT
Inspectrice divisionnaire
des Finances publiques